

E

CONFERENCE DE MONSIEUR GASTON E. THORN

PRESIDENT DE LA COMMISSION

DES

COMMUNAUTES EUROPEENNES

---

CLUB DIPLOMATIQUE DE GENEVE

23 février 1984

---

EMBARGO : 23.2.84

15 heures

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Votre présence, si nombreuse, est une preuve éclatante de la vitalité du Club Diplomatique de Genève, ainsi qu'en témoigne également la qualité des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, MM. Soares, M. Luns et M. Aubert.

Je suis très heureux de me trouver, une fois de plus, dans cette bonne ville de Genève qui, au fil des siècles, s'est acquise maints titres de gloire non seulement dans le cadre suisse, mais aussi et surtout au niveau de l'Europe, voire du Monde. En 1815, lors du Congrès de Vienne, Talleyrand n'a-t-il pas dit : "Il y a cinq continents : l'Europe, l'Asie, l'Amérique, l'Afrique et Genève."

Aujourd'hui, Genève - carrefour de l'Europe et du Monde - abrite onze organisations internationales de caractère mondial, deux institutions

européennes, une centaine

européennes, une centaine d'organisations non-gouvernementales, quelque 120 missions et délégations diplomatiques permanentes, des Journalistes de la presse écrite, parlée et filmée des quatre coins du monde. Cette concentration internationale fait de Genève une des principales plaques tournantes du monde.

Le plaisir que J'éprouve d'être à Genève avec vous ne m'empêchera pas, cependant, d'aborder avec franchise les préoccupations graves que m'inspire la situation actuelle dans la Communauté Européenne.

A quelques semaines d'une échéance qui peut être décisive pour son avenir, (Je veux parler du Conseil Européen de Bruxelles à la fin du mois de mars),

la réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères du week-end dernier, suivie par la réunion formelle en début de semaine, ne font malheureusement pas apparaître de progrès significatifs sur la voie d'un succès du prochain Conseil Européen.

Aussi comprendrez-vous mon inquiétude et me

pardonnerez-vous de concentrer

pardonnerez-vous de concentrer mes propos de ce jour sur l'enjeu de ce rendez-vous extrêmement important pour la Communauté.

La Communauté doit en effet franchir le cap des réformes qui s'imposent, surmonter ses blocages internes, avant de pouvoir engager la relance et affirmer sa présence dans le monde.

Cette année 1984 est donc une année cruciale pour l'Europe, le succès ou l'échec de nos efforts marquera un tournant dans l'histoire de la construction européenne.

Quel est en effet le constat que nous devons faire en ce début d'année ?

Nous savons que la Communauté est en crise, qu'elle risque de devenir ce chantier abandonné dont parlait le Président Mitterrand.

Douze millions de chômeurs, dont 40 % de jeunes ; les chiffres du chômage n'ont fait que s'accroître au cours des onze dernières années, sans création d'emploi

significative en Europe. ./..4

significative en Europe.

Les structures industrielles de la Communauté se sont dégradées, notre capacité d'investissement est affaiblie.

Nos efforts sont orientés vers la restructuration de nos bases traditionnelles (sidérurgie, chantiers navals, textiles ...), alors que pendant ce temps, nos concurrents ont déjà largement engagé la bataille des nouvelles technologies.

Sans doute la Communauté a-t-elle été plus exposée que ses principaux concurrents industrialisés aux problèmes d'ajustement révélés par les crises pétrolières. Il y a à cela des raisons historiques ; peut-être est-ce parce que les pays de la Communauté ont vu naître les deux premières révolutions industrielles que nous nous trouvons confrontés à des contraintes plus rigides et dans une situation de désavantage relatif pour affronter la troisième. Peut-être est-ce parce que nous avons trop profité de la croissance exceptionnelle permise par ces deux premières révolutions en consommant une large partie des surplus sous forme d'acquis sociaux que nos entreprises ont désormais une moindre capacité à investir

que la plupart ./..5

que la plupart de leurs concurrents ? Il s'agirait alors également d'une crise de civilisation pour l'Europe.

Enfin, peut-être n'avons-nous pas su tirer le meilleur parti de la dimension européenne. Le rapport remis au Parlement européen par MM. Albert et Ball, reprenant d'ailleurs largement des analyses effectuées par la Commission, cite de multiples exemples des voies par lesquelles le manque d'intégration de la Communauté affecte l'efficacité de l'économie des Etats membres et la rentabilité de leurs entreprises. Il suffit de citer l'exemple des marchés publics dont le cloisonnement coûterait ainsi chaque année 40 milliards d'Ecus, soit plus du double du coût actuel de la PAC que l'on critique si violemment de nos jours. Quant aux efforts dans le domaine de la recherche, ils sont insuffisamment coordonnés au niveau communautaire, faute de moyens.

La Communauté consacre moins de 2 % de son budget à la recherche et au développement.

Comment s'étonner, dès lors, d'entendre parler de "déclin de l'Europe"?

//Comment ignorer, dans

Comment ignorer, dans ces conditions, le diagnostic implacable que Raymond Aron portait sur l'Europe quand il notait que "cet ensemble composé par des nations naguère grandes, plus conscientes encore de leur vocation singulière que de leur sort commun, traverse une phase difficile après "les trente glorieuses", incapable de se défendre, dépendant de l'énergie et de matières transportées à travers des mers dont la maîtrise ne lui appartient plus"?

La question de savoir si l'"Europe est encore une grande puissance" est tout-à-fait justifiée, et jusqu'à nos alliés Outre-Atlantique qui s'interrogent sur l'avenir et la crédibilité du Vieux Continent.

Ce constat est certes amer pour des hommes politiques qui gardent la foi dans la vitalité de l'Europe et dans ses développements potentiels. L'Histoire la plus récente de l'Europe, depuis la Seconde Guerre Mondiale, a démontré que notre continent, s'il était animé d'une volonté politique claire et manifeste, avait la capacité de réaliser les grands espoirs formulés naguère par J. Monnet, R. Schuman, Joseph Beck, Alcide de Gasperi, et tant d'autres.

//L'acquis de trente années

L'acquis de trente années de Communauté est là pour en témoigner.

En effet, à travers la crise qui secoue le monde, et malgré ses divisions internes, la Communauté :

- a maintenu le Marché commun; en dépit des tentations protectionnistes avivées par la progression du chômage, de réels progrès ont même été faits dans la voie de l'élargissement du marché intérieur depuis le Conseil européen de Copenhague,
- a maintenu le cadre communautaire sans lequel la restructuration inévitable des grandes industries traditionnelles s'opérerait de manière chaotique, je pense par exemple à la sidérurgie,
- a maintenu sa cohésion à l'égard du monde extérieur, en particulier dans la défense de ses intérêts commerciaux vis-à-vis de ses grands concurrents,
- a maintenu la politique agricole commune, en protégeant beaucoup mieux l'agriculture européenne des effets de la crise que n'ont pu le faire d'autres pays de l'OCDE,

- a maintenu la zone de stabilité monétaire constituée par la création du SME en mars 1979,
- a mis en place l'Europe de la pêche.

Il ne faut pas sous-estimer cet aspect positif du bilan de la Communauté. Je dis pourtant que cela est insuffisant. Qui ne progresse, régresse.

//Pour la Communauté,

./..9

Pour la Communauté, il ne peut pas s'agir seulement de défendre un acquis, aussi important soit-il, la Communauté court à sa perte si elle investit toutes ses forces, tous ses moyens, toute son imagination dans une bataille d'arrière-garde caractérisée par un conservatisme frileux. Les succès relatifs obtenus en 30 ans seront menacés si la Communauté persiste plus longtemps dans l'incapacité d'engager, dans un premier temps, les réformes qui s'imposent, afin de pouvoir relever les nouveaux défis que l'histoire lui présente.

Parmi les réformes qui s'imposent, celle de la Politique agricole commune commande tout, et en particulier l'élaboration du futur régime financier de la Communauté.

La PAC constitue l'une des principales réalisations de la Communauté, mais elle doit être adaptée.

Non pas en premier lieu parce qu'elle représente les deux tiers des dépenses communautaires (ce déséquilibre est imputable à la faiblesse ou à l'absence des autres politiques et actions communes) mais parce qu'un décalage structurel croissant se creuse entre l'évolution des débouchés (fortement influencés par les données démographiques d'une part et la solvabilité des clients potentiels d'autre part) et l'évolution des quantités produites bénéficiant de progrès soutenus de la productivité et de la

modernisation des techniques et des exploitations (la consommation croit à long terme au rythme de 0,5 % par an tandis que la production dans la Communauté croit au rythme de 1,5 à 2 % par an).

Ce constat n'est pas, bien au contraire, un constat d'échec.

Il implique cependant une adaptation de la politique agricole, c'est-à-dire de nouvelles voies et de nouveaux moyens pour réaliser les objectifs inscrits dans le Traité de Rome et qui demeurent. La rationalisation de la politique agricole commune s'imposait depuis plusieurs années déjà, ainsi qu'en témoignent les

avertissements lancés par la Commission dès 1980.

Les avertissements ne furent hélas pas entendus, une conjoncture heureuse et une évolution favorable du taux de change du dollar suffirent à les faire oublier. Pendant ce temps, la situation économique générale a continué à se détériorer, et c'est au plus mauvais moment, alors que l'emploi industriel diminue, qu'il faut trancher.

La tension accrue qui caractérise le budget communautaire, et qui atteindra son paroxysme dès l'automne de cette année, ne permet plus en effet de reculer. Les données disponibles pour 1984 et les estimations approfondies pour 1985 montrent

clairement que - ./..13

clairement que pour rester dans la limite de 1 % de l'assiette TVA ( ce qui constitue plus de la moitié des ressources propres de la Communauté), il faudra maîtriser la dépense agricole. Les propositions de la Commission sont sur la table, il appartient aux Ministres de trancher.

A défaut de décision sur la rationalisation de la PAC et sur une modération extrême des prix agricoles pour la campagne 1984 - 85, la Communauté sera placée devant un choix cornélien : en présence d'un budget aux ressources plafonnées, et qui doit impérativement être en équilibre, la Commission n'aura d'autre

choix que de proposer soit un transfert à partir des crédits des fonds structurels (Fonds social, fonds européen de développement régional) vers le FEOGA, soit de demander aux Etats membres de pallier d'une manière ou d'une autre, le manque de ressources disponibles pour respecter les engagements dans le secteur agricole que la Communauté doit respecter.

Le Parlement européen a déjà fait savoir qu'en aucun cas, il ne tolérerait que les fonds communautaires à vocation structurelle ne soient dépouillés au profit des dépenses agricoles. Les Etats membres sont ainsi placés devant leurs responsabilités.

La politique du pire, tacitement préconisée par d'aucuns, ne constitue pas une solution aux problèmes de la Communauté, celle-ci ne peut se permettre le risque : d'une rupture, provoquée par une crise dont on attend qu'elle déclenche un sursaut qui risque de venir bien tard. En politique, la bonne décision est celle qui est prise au moment où les circonstances commandent de trancher.

Les décisions à prendre sont certes difficiles. Elles sont urgentes et nécessaires, non seulement parce que les circonstances les imposent, mais surtout parce qu'elles sont indispensables pour

rendre une base saine au développement à long terme du potentiel agricole de l'Europe, tout en n'étant pas une source de conflit avec certains de nos principaux partenaires commerciaux, qui sont d'ailleurs loin d'être à l'abri de toute critique en ce qui concerne leur propre politique agricole.

La réforme de la PAC doit également ouvrir la voie d'un nouveau régime financier de la Communauté.

Ce nouveau régime financier doit comporter trois éléments :

- le renforcement de la discipline budgétaire, qui permettra de faire du budget de la Communauté l'expression des priorités politiques ,

la sécurité

./..17

- la sécurité du financement de la Communauté élargie pour une longue durée, d'une manière telle que le développement des politiques communes soit assuré, qu'il existe une véritable perspective de relance de la Communauté et que la paix budgétaire soit garantie pendant une décennie au moins ,

- et enfin, troisième élément indispensable du nouveau régime financier, une solution équitable et durable aux problèmes posés par les déséquilibres dans la répartition des charges budgétaires entre Etats membres.

Un accord du Conseil européen sur ces trois éléments est possible à condition que les Chefs d'Etat et de gouvernement viennent à Bruxelles pour jeter les bases d'une véritable relance de la Communauté.

Cette relance implique que la Communauté se fixe des buts ambitieux, et j'y reviendrai un peu plus tard, mais la relance implique également que la Communauté se dote de moyens pour mettre en oeuvre une politique ambitieuse, et en particulier des institutions dont l'interaction soit un gage de progrès et non de blocage.

Le Parlement européen a montré la voie en adoptant tout récemment un avant-projet de Traité instituant l'Union européenne, qui met l'accent sur le rôle prépondérant des institutions dans la construction de l'Europe.

J'ai salué tout à l'heure l'acquis indéniable de 30 ans de vie communautaire.

Pour que ces progrès ne soient pas éphémères, pour qu'ils soient prolongés au contraire et amplifiés, il faut, je le crois sincèrement, retrouver l'orthodoxie institutionnelle, restaurer la capacité de décider à temps qui fait tant défaut à la Communauté, rétablir l'efficacité d'un mécanisme décisionnel trop longtemps dénaturé par la pratique de l'unanimité.

Il faut donner au Parlement européen, élu au suffrage universel, la place que lui confère sa légitimité. Il doit jouer un rôle beaucoup plus important dans la

définition des politiques européennes. Il doit demain partager pleinement avec le Conseil le pouvoir législatif et le pouvoir budgétaire.

Quant à la Commission, dont certains n'hésitent pas à penser qu'elle devrait voir son rôle réduit à celui d'un secrétariat technique, je crains qu'elle ne soit à l'heure actuelle dans une situation très inconfortable. Non pas qu'elle n'ait pas fait son travail.

J'ai la conviction que la Commission a été fidèle à son rôle de moteur de l'intégration européenne. Depuis trois ans, elle s'est efforcée d'élaborer un concept global pour une relance de la Communauté, elle a fait les propositions permettant une telle relance. Elle n'a pas été suivie, et s'est

heurtée à l'obstacle

. /. .21

heurtée à l'obstacle de l'unanimité au Conseil. Elle ne peut pas pour autant accepter de voir sa fonction ravalée à celle d'un honnête courtier, chargée de rechercher le plus petit commun dénominateur entre les Dix.

Je le dis comme Je le pense. Ceux qui prétendent vouloir réduire la Commission à ce rôle technique et administratif, ceux-là ne méritent plus de se proclamer de l'Europe. La négation du rôle éminemment politique attribué par les traités à la Commission est la négation de la nature même de la Communauté.

Un mot encore au sujet des institutions.

Je voudrais mettre en garde ceux qui seraient tentés par ce que J'appellerais la

"fuite dans la procédure" pour sortir l'Europe de la crise.

Les Conseils spéciaux n'ont pas fait leur preuve dans la préparation du Conseil européen d'Athènes, la diplomatie bilatérale ne me paraît pas la méthode la plus appropriée pour dégager des éléments de solution véritablement communautaires en vue du prochain Conseil européen.

Depuis l'élargissement successif de la Communauté, je dois constater qu'assurer la présidence des réunions du Conseil est, hélas, devenu une question de prestige national, bien plus que d'assurer une rotation permettant aux Etats membres d'apporter, certes avec le génie qui caractérise chacun d'entre eux, une contribution active au progrès de la construction européenne.

A l'âge de la communication, il faut bien constater que les réunions " au Sommet " de Chefs d'Etat ou de Gouvernement, que ce soit d'ailleurs dans le cadre européen ou dans le cadre des pays les plus industrialisés, sont plus un évènement qui fait la joie des médias qu'une mise en commun, au plus haut niveau, d'une réflexion sur les grandes orientations politiques souhaitables pour la Communauté.

La question n'est pas de savoir qui va sauver la Communauté, la question est de décider comment sauver la Communauté, et quel type de Communauté veut-on sauver pour mieux la développer.

Cette question devra recevoir une réponse du Conseil européen de Bruxelles. Faute de volonté politique, la Communauté sera condamnée à n'être

plus qu'une vaste zone de libre -échange, alors qu'on peut avoir, qu'on doit avoir pour l'Europe des ambitions plus vastes.

Il y a là tout d'abord le nécessaire redressement de la puissance industrielle et technologique de l'Europe, face aux Etats-Unis et au Japon.

Si seule l'entreprise peut assumer les ajustements rapides requis par les nécessités industrielles, elle n'en est pas moins dépendante de l'environnement que façonnent très largement les interventions publiques.

La Communauté a proposé trois axes prioritaires qui ont pour objectif commun de favoriser l'amélioration de la compétitivité des entreprises européennes :

- le renforcement de la normalisation au niveau européen,
- la création d'un climat propice à la coopération entre les entreprises,
- le développement d'actions spécifiques dans le domaine des industries de technologie avancée.

Parmi ces industries, les technologies de l'information ont un rôle pilote à jouer. L'approbation du programme ESPRIT constituerait un pas en avant décisif, car il est l'exemple-même du type de coopération efficace qui peut s'établir entre les pouvoirs publics et les entreprises. Ce programme repose en effet sur le financement partagé entre la Commission et les entreprises intéressées d'opérations de recherche associant plusieurs firmes dans les domaines de la micro-électronique de pointe, du

traitement de l'information.

traitement de l'information, etc...

Quand vous saurez que la Communauté ne peut consacrer que 2 % de son budget à la recherche et au développement, vous comprendrez à quel point la relance de la Communauté sur le plan industriel est tributaire d'une solution aux problèmes immédiats qu'aura à trancher le Conseil européen de mars.

Une autre priorité de la relance de la Communauté réside dans la mise en place des instruments qui permettront de resserrer la convergence des politiques économiques et sociales pour mieux lutter contre le chômage qui ronge nos sociétés.

Cette convergence des économies est intimement liée avec les efforts en vue d'une plus grande stabilité monétaire.

A cet égard, le S.M.E., créé en 1979 a joué un rôle croissant qui constitue certainement l'une

des principales sources

des principales sources de satisfaction des dernières années, même si la coordination des politiques de change vis-à-vis des monnaies tierces a été beaucoup plus décevante.

La consolidation du Système doit maintenant aller de l'avant, pour des raisons économiques évidentes, mais aussi pour des raisons politiques, car l'identité monétaire est sans doute l'un des terrains privilégiés de l'identité européenne.

A cet effet, la Commission s'est fixée un programme en quatre points :

- une consolidation sans équivoque du SME
- l'affirmation monétaire de l'Europe vers l'extérieur
- le renforcement du rôle privé et public de l'ECU
- la formation d'un grand marché financier communautaire.

//Tout d'abord,

Tout d'abord, consolider le SME ; à cet égard, la participation pleine et entière de la Livre Sterling ajouterait à l'effet de stabilité monétaire intérieure et à l'influence extérieure.

Cette affirmation monétaire de l'Europe vers l'extérieur est particulièrement importante en raison de la désorganisation croissante du système monétaire international, qui introduit instabilité et précarité dans la gestion de l'économie publique et privée.

Sur un plan plus technique, la Commission s'est prononcée à diverses reprises pour un renforcement du rôle public et privé de l'ECU, qui incarnerait de façon croissante l'identité monétaire européenne.

Cet aspect de l'approfondissement du S.M.E. a particulièrement retenu l'attention du Parlement européen, qui a été sensible à la fois aux implications économiques ainsi qu'à son effet sur l'opinion publique européenne.

//Aussi la Commission

Aussi la Commission s'est-elle prononcée pour son utilisation dans les relations avec des banques centrales tierces et pour la levée des obstacles à un usage privé de l'ECU.

Enfin la quatrième composante d'un renforcement du SME est directement liée au rôle que le système est appelé à jouer dans la relance économique et la convergence des politiques économiques à l'intérieur de la Communauté.

La formation d'un grand marché financier communautaire contribuerait à créer un cadre propice à une promotion de l'investissement, condition indispensable pour une croissance forte qui permettra de s'attaquer au chômage et d'assurer la mutation structurelle de l'économie européenne.

Un troisième aspect de la relance que la Commission souhaite imprimer à la Communauté (après le développement industriel de l'Europe et le renforcement de la stabilité monétaire) a trait

à la place que cette Communauté retrouvée doit occuper dans le monde.

L'Europe est la première puissance commerciale du monde. Ce n'est pas seulement un titre de gloire. Il implique une lourde responsabilité dans la préservation d'un système commercial mondial ouvert.

1984, qui doit être l'année de l'Europe, sera aussi sans doute l'année des poussées protectionnistes. L'an dernier à Williamsburg, les participants au Sommet des pays industrialisés ont pris l'engagement de lutter contre le protectionnisme. La Commission est fermement décidée à apporter sa contribution à cet effort. Elle l'a démontré en proposant à ses partenaires commerciaux une mise en oeuvre anticipée du démantèlement tarifaire décidé au Tokyo Round. Elle le démontre également en apportant son soutien aux travaux du GATT.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de cette institution qui occupe une large place dans la presse à propos des informations économiques inter-

internationales.

Il n'y a rien d'étonnant à cela : cette Institution avait contribué de façon décisive à soutenir et à étendre la prospérité économique dans le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale, tout en apportant largement la preuve de son efficacité dans la discrétion. Mais il faut bien reconnaître qu'avec les différents chocs économiques des années 70 et avec les récessions qui n'en finissent pas, cette vénérable Institution est soumise à de rudes épreuves, même si elle a réussi à administrer un bel élan collectif dans le processus de la libéralisation du commerce à travers les Négociations Commerciales Multilatérales (Tokyo Round).

Au moment où il est possible de hasarder quelques perspectives optimistes sur la relance économique et sa propagation dans le monde, il est permis de

prendre un peu de recul

prendre un peu de recul pour mettre en relief les mérites du GATT et d'affirmer que grâce aux disciplines et au pragmatisme de cette Institution, le système commercial multilatéral a tenu bon pendant les tempêtes.

Cela ne veut pas dire que quelques libertés n'ont pas été prises au regard des principes, des règles, des procédures et des pratiques dont l'Institution est le dépositaire, dans le but déclaré de circonscrire le protectionnisme et d'atténuer les tensions économiques et commerciales qui se sont produites çà et là dans les relations économiques internationales. Ce sont probablement ces libertés ou ces écarts/<sup>qui sont</sup> à l'origine de diverses velléités qui risquent de miner l'Institution en tant que telle. Certains sont tentés par un retour aux voies bilatérales qui tourneraient le dos au multi-latéralisme, d'autres ont pensé à un système commercial multilatéral à deux ou trois niveaux, d'autres encore ont envisagé de réformer les principes, les règles, les procédures et

les pratiques de

les pratiques de l'Institution dans un sens plus Jurisdictionnel. Tout cela ne reflète que l'expression de vues extrêmes. En dehors du GATT, qui a fait ses preuves, il n'est guère de solution alternative. /

Le GATT est (donc) plus que jamais indispensable mais la dimension de son rôle, il faut le souligner ici, est et sera directement fonction de la volonté collective des Parties Contractantes. Dans ce contexte, le bon sens conduit à compter sur la responsabilité première des grands partenaires commerciaux dans le monde.

Nous avons foi dans le GATT et nous sommes convaincus que l'Institution - qui est la clé de voûte du système commercial multilatéral - saura relever, pendant cette décennie des années 80, le défi posé par la relance économique, par tous les problèmes économiques, sociaux et politiques qu'elle entraîne inévitablement pour nos sociétés, ne serait-ce que dans le domaine de l'aménagement des structures. Ce défi devra être relevé d'une

façon réfléchie

façon réfléchie mais visionnaire, et en tout cas de manière ordonnée et multilatérale afin qu'aucune Partie Contractante ne soit exclue ou traitée comme parent pauvre dans les efforts collectifs visant à renforcer et étendre l'action et l'efficacité du GATT.

Coopération et non confrontation, tel est également le mot qui caractérise nos relations avec l'AELE, dont le Secrétariat Général a son siège à Genève.

Dix ans après la mise en oeuvre des accords de libre-échange signés en 1972 entre la Communauté européenne et les pays de l'AELE, nous avons pu, au 1er janvier dernier, supprimer les derniers droits de douane et le reliquat des restrictions quantitatives en matière d'échanges industriels.

Depuis lors, la Communauté et les pays de l'AELE forment ensemble le plus grand espace de libre échange industriel au monde. Ce marché

comportera, après l'adhésion

comportera, après l'adhésion du Portugal et de l'Espagne, plus de 350 millions de consommateurs.

L'importance attachée de part et d'autre à nos relations sera soulignée par la tenue, en avril prochain, d'une réunion ministérielle conjointe à Luxembourg.

Au-delà de l'aspect économique, je dirais "mercantile", de nos relations, il convient de souligner que la Communauté élargie et les pays de l'AELE formeront les cercles concentriques de la plus vaste zone de stabilité économique et politique du monde.

Cette zone de stabilité dans un monde de déséquilibres est une source de sécurité et d'espoir pour les Européens d'abord, pour nos partenaires étrangers ensuite.

Pour jouer le rôle qui lui revient, la Communauté a besoin d'être forte.

//Elle doit résoudre

Elle doit résoudre ses crises internes, mettre de l'ordre dans ses politiques traditionnelles, assainir ses finances, développer des politiques nouvelles, se doter des moyens institutionnels et matériels de progresser.

C'est l'enjeu immédiat de cette année 1984, année de l'Europe.

Au-delà et plus en homme politique qu'en tant que président de la Commission, je tiens à dire que quel que soit le résultat du Conseil Européen de Bruxelles, la grande question qui se pose aujourd'hui, de façon pressante, aux peuples d'Europe, est celle de leur communauté de destin. S'ils ne parviennent pas à en prendre conscience à temps, ils sont condamnés au déclin. Cela veut dire qu'ils doivent ensemble relever tous les défis, cesser de s'attacher à des semblants de souveraineté et d'indépendance nationale, se mobiliser pour défendre ce qu'ils ont en commun, leur vie démocratique.

qui'ils ont en commun,

qu'ils ont en commun, leur vie démocratique, leur richesse culturelle. Cela vaut bien, avant qu'il ne soit trop tard, quelques pas décisifs dans le sens de l'intégration économique et politique, y compris pour certains aspects des problèmes de sécurité et de défense d'une actualité hélas si brûlante.

\*

\*

\*